

A compter du 14 septembre 2023

HONORAIRES DE TRANSACTIONS : *à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévu au mandat, calculés sur le prix de vente TTC*

- ☞ 5% sur le prix de vente supérieur à 200 001 €
- ☞ 6% sur le prix de vente entre à 150 001€ et 200 000 €
- ☞ 7% sur le prix de vente compris entre 100 001€ et 150 000€
- ☞ 8% sur le prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€
- ☞ 10% sur le prix de vente compris entre 10 001 € et 50 000€
- ☞ 1000 € forfaitaire sur le prix de vente inférieur ou égal à 10 000 €

ESTIMATION / AVIS DE VALEUR :

- ☞ Forfait : 200€

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

- ☞ 8% HT, soit 9.60 % TTC du loyer hors charges
- ☞ Assurance GLI : 2.20% du quittancement total (1.80% + 0.40% Frais adm. de gestion)

HONORAIRES DE LOCATIONS : *à la charge du preneur et à la charge du bailleur*

| | Charge bailleur | | Charge preneur | |
|--|---|--|---|--|
| | <u>Zone non tendue</u> | <u>Zone tendue</u> | <u>Zone non tendue</u> | <u>Zone tendue</u> |
| visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail | 8 € / m ² ≤ 50 m ² 7 € / m ² > 50m ² ≤ 70 m ² 6 € / m ² > 70 m ² | 10 € / m ² ≤ 50 m ² 9 € / m ² > 50m ² ≤ 70 m ² 8 € / m ² > 70 m ² | 8 € / m ² ≤ 50 m ² 7 € / m ² > 50m ² ≤ 70 m ² 6 € / m ² > 70 m ² | 10 € / m ² ≤ 50 m ² 9 € / m ² > 50m ² ≤ 70 m ² 8 € / m ² > 70 m ² |
| état des lieux d'entrée | 3 € / m ² | | 3 € / m ² | |
| Entremise et négociation | Offerts | | Non concerné | |

→ Ces honoraires sont plafonnés à un mois de loyer hors charges

Honoraires stationnement et locaux d'activités :

- ☞ 1 mois hors charges à la charge du preneur
- ☞ 1 mois hors charges à la charge du bailleur

Agence du Midi - Boulevard de la Libération – 30000 - NIMES
M. Yves VILHET, M. Lucien VILHET et M. Dorian VILHET, cogérants, titulaires des cartes professionnelles n°CPI300220180003219, délivrée le 26/06/2021 par la CCI du GARD, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « Gestion Immobilière », garanti(e) par GALIAN sous le n° 4111, pour un montant de 120 000 € en transaction et 400 000 € en gestion, titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 812 007H ouvert auprès du LCL NIMES.

AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST DU, AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.